

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20200716_17 du 16 juillet 2020

Service Juridique

L'an deux mille vingt , le seize juillet, à 18 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 10 juillet 2020, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Anne-France ARGANS.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 11

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - David GUILLEMAN - Patricia VALLON DAUVERGNE - Anne PASTUREL - Christine CHALAND - Anne-France ARGANS - Georges TRANCHARD - Christiane PLASSARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Louis CLAUDE - Pierre LAFORETS - Tassadit BELLABAS - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Cédric BARBIERO - Solange MARTELLACCI - Anaëlle CAILLET - Claire BELLISSEN - Michel BAARSCH - Alexandre HEBERT - Joëlle SECHAUD - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET - Nadine BADR-VOVELLE

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Clément DELORME pouvoir à Jean-Louis CLAUDE

Louis PROTON pouvoir à Bertrand SEGRETAIN

Christian AMBARD pouvoir à Anne-France ARGANS

Sandrine GUILLEMIN pouvoir à Frédéric HYVERNAT

Philippe SOUCHON pouvoir à Patricia VALLON DAUVERGNE

Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Christiane PLASSARD

Philippe LOCATELLI pouvoir à Solange MARTELLACCI

Laurence DUCHAMP pouvoir à David GUILLEMAN

Sandrine HALLONET-VAISMAN pouvoir à Pierre LAFORETS

Paul SACHOT pouvoir à Chantal TURCANO-DUROUSSET

Benjamin GIRON pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS

Objet : Désignation des délégués du Conseil municipal aux Conseils d'établissements d'enseignement

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D411-1, R421-14, R421-16 et R421-17 ;

Vu les statuts de l'organisme de gestion du collège privé Notre-Dame du Bon Conseil ;

Vu les statuts de l'organisme de gestion de l'école privée Fleury Marceau ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 08/07/2020

Vu le rapport par lequel Madame le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Les textes prévoient que la Commune soit représentée dans les Conseils d'administration des collèges et des lycées ainsi que dans les Conseils d'établissements des écoles maternelles et élémentaires.

S'agissant des écoles maternelles et élémentaires, le Conseil municipal doit désigner un représentant en plus du Maire. Pour les collèges et lycées, le nombre de représentants est fixé en fonction du nombre d'élèves que comporte l'établissement. Ainsi, pour les collèges et lycées ayant plus de 600 élèves, deux représentants doivent être désignés alors que pour ceux de moins de 600 élèves, un seul représentant est nécessaire. Enfin concernant les établissements privés, c'est leurs statuts qui fixent le nombre de représentants.

Les membres sont élus à la représentation proportionnelle. Le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentations.

Je vous propose de désigner les Conseillers dont les noms suivent :

École maternelle et élémentaire Ampère :

Je vous propose le représentant suivant pour la liste « 100 % Oullins » :

- Monsieur Pierre LAFÔRETS

École maternelle des Célestins :

Je vous propose le représentant suivant pour la liste « 100 % Oullins » :

- Madame Christiane PLASSARD

École maternelle et élémentaire La Glacière :

Je vous propose le représentant suivant pour la liste « 100 % Oullins » :

- Monsieur Jean-Louis CLAUDE

École maternelle du Golf :

Je vous propose le représentant suivant pour la liste « 100 % Oullins » :

- Madame Chantal TURCANO-DUROUSSET

École élémentaire du Golf :

Je vous propose le représentant suivant pour la liste « 100 % Oullins » :

- Madame Anaëlle CAILLET

École maternelle et élémentaire Jean de La Fontaine :

Je vous propose le représentant suivant pour la liste « 100 % Oullins » :

- Madame Anne-France ARGANS

École maternelle et élémentaire Jean Macé :

Je vous propose le représentant suivant pour la liste « 100 % Oullins » :

- Monsieur David GUILLEMAN

École maternelle et élémentaire Jules Ferry :

Je vous propose le représentant suivant pour la liste « 100 % Oullins » :

- Madame Solange MARTELLACCI

École maternelle et élémentaire La Saulaie :

Je vous propose le représentant suivant pour la liste « 100 % Oullins » :

- Monsieur Frédéric HYVERNAT

École maternelle et élémentaire Marie Curie :

Je vous propose le représentant suivant pour la liste « 100 % Oullins » :

- Madame Laurence DUCHAMP

École maternelle du Revoyet :

Je vous propose le représentant suivant pour la liste « 100 % Oullins » :

- Madame Christine CHALAND

Écoles privées maternelle et élémentaire Fleury Marceau :

Je vous propose les représentants suivants pour la liste « 100 % Oullins » :

- Monsieur Paul SACHOT et un suppléant Madame Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER

Écoles privées maternelle et élémentaire Notre-Dame du Bon Conseil :

Je vous propose le représentant suivant pour la liste « 100 % Oullins » :

- Monsieur Cédric BARBIERO

Collège La Clavelière :

Je vous propose le représentant suivant pour la liste « 100 % Oullins » :

- Monsieur Philippe SOUCHON

Collège privé Notre-Dame du Bon Conseil :

Je vous propose le représentant suivant pour la liste « 100 % Oullins » :

- Monsieur Cédric BARBIERO

Collège Pierre Brossolette :

Je vous propose les représentants suivants pour la liste « 100 % Oullins » :

- Monsieur Clément DELORME
- Madame Tassadit BELLABAS

Lycée Chabrières :

Je vous propose les représentants suivants pour la liste « 100 % Oullins » :

- Madame Sandrine GUILLEMIN
- Madame Sandrine HALLONET-VAISMAN

Lycée Edmond Labbé :

Je vous propose les représentants suivants pour la liste « 100 % Oullins » :

- Monsieur Pierre LAFÔRETS
- Madame Patricia VALLON DAUVERGNE

Lycée Jacquard :

Je vous propose les représentants suivants pour la liste « 100 % Oullins » :

- Monsieur Christian AMBARD
- Monsieur David GUILLEMAN

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Abstention(s) :

Claire BELLISSEN - Michel BAARSCH - Alexandre HEBERT - Joëlle SECHAUD - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET - Benjamin GIRON - Nadine BADR-VOVELLE

DÉSIGNE les délégués au sein des Conseils d'établissements d'enseignement :

École maternelle et élémentaire Ampère : Monsieur Pierre LAFÔRETS

École maternelle des Célestins : Madame Christiane PLASSARD

École maternelle et élémentaire La Glacière : Monsieur Jean-Louis CLAUDE

École maternelle du Golf : Madame Chantal TURCANO-DUROUSSET

École élémentaire du Golf : Madame Anaëlle CAILLET

École maternelle et élémentaire Jean de La Fontaine : Madame Anne-France ARGANS

École maternelle et élémentaire Jean Macé : Monsieur David GUILLEMAN

École maternelle et élémentaire Jules Ferry : Madame Solange MARTELLACCI

École maternelle et élémentaire La Saulaie : Monsieur Frédéric HYVERNAT

École maternelle et élémentaire Marie Curie : Madame Laurence DUCHAMP

École maternelle du Revoyet : Madame Christine CHALAND

Écoles privées maternelle et élémentaire Fleury Marceau :

- 1 représentant : Monsieur Paul SACHOT

- 1 suppléant : Madame Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER

Écoles privées maternelle et élémentaire Notre-Dame du Bon Conseil : Monsieur Cédric BARBIERO

Collège La Clavelière : Monsieur Philippe SOUCHON

Collège privé Notre-Dame du Bon Conseil : Monsieur Cédric BARBIERO

Collège Pierre Brossolette : Monsieur Clément DELORME et Madame Tassadit BELLABAS

Lycée Chabrières : Madame Sandrine GUILLEMIN et Madame Sandrine HALLONET-VAISMAN

Lycée Edmond Labbé : Monsieur Pierre LAFÔRETS et Madame Patricia VALLON DAUVERGNE

Lycée Jacquard : Monsieur Christian AMBARD et Monsieur David GUILLEMAN

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :	
Transmission en préfecture le	/ /
Affichage :	
du	/ / au / /
Clotilde POUZERGUE	
Maire	
Conseillère métropolitaine	

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille vingt , le seize juillet
Pour extrait certifié conforme,
Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).